

13 mars 2013  
Français  
Original : anglais

---

## **Commission de la condition de la femme**

### **Cinquante-septième session**

4-15 mars 2013

Point 3 b) de l'ordre du jour

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : questions nouvelles, tendances et approches novatrices des problèmes ayant des répercussions négatives sur la situation des femmes ou sur l'égalité des sexes : questions clés d'égalité des sexes à inscrire dans le cadre de développement pour l'après-2015**

## **Questions clés d'égalité des sexes à inscrire dans le cadre de développement pour l'après-2015**

### **Résumé de l'animateur**

1. Le 7 mars 2013, la Commission de la condition de la femme a organisé une table ronde interactive pour examiner la question nouvelle intitulée « Questions clés d'égalité des sexes à inscrire dans le cadre de développement pour l'après-2015 ». La Vice-Présidente de la Commission, M<sup>me</sup> Irina Velichko, a animé le débat. Les intervenants étaient le Sous-Secrétaire général et Directeur exécutif adjoint de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Coprésident de l'Équipe spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement chargée des objectifs du Millénaire pour le développement, M. John Hendra, et M<sup>me</sup> Anita Nayar, membre du Comité exécutif de Development Alternatives with Women for a New Era. M<sup>me</sup> Caren Grown, économiste résidente de l'American University et Conseillère principale pour la question de l'égalité des sexes auprès de l'organisation United States Agency for International Development (USAID), a participé aux débats en qualité de commentatrice.

2. À mesure qu'approche l'échéance de 2015 fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les États Membres, les organismes des Nations Unies, les chercheurs, les décideurs et la société civile engagent différents processus de réflexion sur le cadre de développement pour l'après-2015. Parallèlement, s'est amorcée l'élaboration d'objectifs de



développement durable, tels que préconisés par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012.

3. À sa soixante-septième session, l'Assemblée générale a réaffirmé que l'application intégrale, effective et accélérée de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de sa vingt-troisième session extraordinaire jouait un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire. À cet égard, l'Assemblée a exprimé le vœu que, compte tenu de l'importance que revêtait l'intégration de la problématique hommes-femmes, les objectifs de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes occupent une place prépondérante dans les débats consacrés au cadre de développement pour l'après-2015. Le résumé ci-après rend compte de certaines des recommandations formulées par les États Membres et les représentants de la société civile concernant les principes fondamentaux qui devraient sous-tendre le cadre de développement pour l'après-2015 et placer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au cœur du nouveau programme de développement.

4. Les participants à la table ronde ont axé leurs interventions sur les éléments suivants : les possibilités d'intégration de la question de l'égalité des sexes dans la série de processus liés à l'élaboration du cadre de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable; les enseignements tirés de la mise en œuvre des OMD, qu'il conviendrait de prendre en compte en ce qui concerne le cadre de développement pour l'après-2015; la perspective d'un cadre de l'après-2015 s'articulant autour de l'axe que constituerait le principe de l'égalité des sexes; et le futur programme de développement, tel que le conçoivent les organisations de femmes et la société civile.

5. Il s'est dégagé un large consensus selon lequel il convenait de placer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au centre du programme de développement pour l'après-2015. Le rôle déterminant que jouent la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans la lutte contre la pauvreté et la promotion d'un développement durable avait été clairement souligné dans la Déclaration du Millénaire. Les participants à la table ronde ont également exprimé le vœu que le cadre de l'après-2015 soit fondé sur les principes des droits de l'homme, de l'égalité et de la non-discrimination et que les objectifs fixés soient à la fois applicables à l'ensemble des pays et adaptables à la situation particulière de ces derniers. Ils ont aussi jugé qu'il importait d'intégrer au nouveau cadre les trois grands volets du développement durable, à savoir le développement économique, le développement social et la viabilité écologique. Les participants ont préconisé la mise en place d'un cadre de développement transformateur qui, tout en assurant la continuité par rapport aux OMD, dépasserait le cadre de ces OMD pour devenir plus concret, plus ouvert et davantage axé sur l'être humain. Le nouveau programme de développement et les objectifs de développement durable devraient être cohérents.

6. Pour plusieurs participants, il importait de définir, dans le nouveau cadre, des objectifs ambitieux, faciles à comprendre et mesurables et dont la réalisation pouvait transformer réellement la vie des femmes et des filles. Le programme de développement pour l'après-2015 devait s'inscrire dans une démarche globale et comporter des solutions multisectorielles de manière à pouvoir faire face aux problèmes de l'heure. La transparence et la responsabilisation ont également été relevées comme revêtant un caractère essentiel pour la réalisation et le suivi des objectifs. On a fait valoir que la société civile et, notamment, les organisations de

femmes étaient appelées à jouer un rôle clef dans le déroulement des processus participatifs devant conduire à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

7. Les participants ont souligné que la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement n'avait pas permis de remédier aux causes profondes et structurelles de la pauvreté et de l'inégalité des sexes et, qu'à travers le monde, les femmes et les filles devaient faire face à des formes multiples et intimement liées de discrimination. Ils ont exprimé le vœu que, dans le cadre de l'après-2015, l'on se concentre sur les populations les plus vulnérables et les plus marginalisées, dont les femmes handicapées, les lesbiennes, les homosexuels, les bisexuels et les transsexuels. Les participants ont constaté que le déni des droits des femmes était l'une des principales causes des inégalités dans le monde et que l'inégalité des sexes et des chances amenuisait les possibilités de développement et aggravait la pauvreté et la marginalisation.

8. Tout en regrettant que l'objectif 3 des objectifs du Millénaire pour le développement, qui vise à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ait une portée limitée, les participants ont admis que la définition, dans le cadre actuel, d'un objectif distinct consacré à l'égalité des sexes avait permis de mobiliser des ressources et la volonté politique et de disposer ainsi d'un mécanisme de suivi et de contrôle de la mise en œuvre. Outre l'appel à prêter une attention particulière à l'égalité des sexes dans le programme de l'après-2015, de nombreux participants se sont prononcés en faveur d'une double démarche qui se traduirait par l'insertion, dans le nouveau programme, d'un objectif distinct relatif à l'égalité des sexes et par l'intégration du souci de l'égalité des sexes dans tous les autres objectifs.

9. Les participants ont relevé la corrélation entre la pauvreté et l'inégalité des sexes, qui continuent de se renforcer mutuellement et d'amplifier les écarts de richesse, de pouvoir et d'influence entre pays mais aussi entre femmes et hommes. Ils ont souligné le fait qu'il ne serait pas possible d'éliminer la pauvreté sans réaliser des transformations profondes dans la vie des femmes et des hommes. Le cadre de développement pour l'après-2015 doit s'attaquer aux barrières structurelles qui mènent à la pauvreté.

10. La violence à l'égard des femmes et des filles a été l'une des questions prioritaires soulevées par les participants, qui ont préconisé que le cadre de l'après-2015 prévoit l'adoption de mesures concrètes destinées à faire face aux causes profondes de la violence et ouvre la voie à la prévention et à l'élimination de la violence. Outre le fait qu'elle viole les droits des femmes et des filles à l'intégrité physique et à la sécurité, la violence à l'égard des femmes et des filles les empêche d'accéder à l'éducation, à la formation, aux ressources et au marché du travail. En outre, la violence prive les femmes et les filles du droit à la santé, notamment la santé sexuelle et procréative, et des droits liés à la procréation. Les participants ont souligné qu'il importait d'intégrer dans le cadre de développement pour l'après-2015 des objectifs relatifs à la violence à l'égard des femmes et des filles.

11. Les participants se sont dits préoccupés de constater que de nombreux pays n'arrivaient toujours pas à atteindre l'objectif 5 des objectifs du Millénaire pour le développement consistant à améliorer la santé maternelle et ont préconisé l'intégration, dans le cadre de l'après-2015, de la santé sexuelle et procréative et des droits liés à la procréation. Un certain nombre d'intervenants ont souligné le rôle

bénéfique qu'avait joué la promotion de l'accès universel à des soins de santé fiables et abordables dans la réduction de la mortalité maternelle et de la transmission du VIH de la mère à l'enfant ainsi que dans le recul de l'incidence du VIH chez les jeunes femmes. Ils ont aussi relevé la contribution du renforcement des soins de santé primaires à la réalisation de l'égalité des sexes.

12. Les participants ont noté que l'accès à l'éducation ne suffisait pas en soi, dans la mesure où des faits de discrimination et des stéréotypes sexistes observés dans les écoles entraînaient une ségrégation dans les domaines de l'éducation et de la vie professionnelle et s'opposaient au développement intégral du potentiel des femmes et des filles. Il faudra s'attacher davantage à améliorer, pour les filles, les possibilités d'éducation au-delà du primaire et aussi les résultats, en prêtant une attention particulière aux volets non seulement quantitatifs mais aussi qualitatifs de l'éducation.

13. Il est ressorti des débats que la réalisation du développement durable et l'élimination de la pauvreté exigeaient la participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à toutes les sphères de la vie politique, économique et sociale. Si, pour de nombreux participants, la représentation des femmes au sein de la vie politique avait enregistré des avancées, il restait encore à prendre des mesures concrètes pour renforcer la participation des femmes aux processus de prise de décisions à tous les niveaux, dont ceux des collectivités locales, des ménages et des communautés, de manière à ce que les femmes puissent participer pleinement à la vie de la société, sur un pied d'égalité avec les hommes, et notamment à la prise de décisions concernant l'accès aux ressources et le contrôle de ces dernières.

14. Les participants ont donné acte du fait que l'autonomisation économique des femmes revêtait un caractère vital pour la réalisation de l'égalité des sexes, dans la mesure où elle renforçait la voix des femmes et enrichissait leurs perspectives au sein de la famille et de la communauté. L'élimination de la pauvreté exige une croissance économique solidaire et durable, fondée sur les droits de l'homme et l'état de droit. Des changements doivent être apportés aux politiques macroéconomiques pour permettre la réalisation des droits économiques des femmes. Le nouveau cadre devrait lever les obstacles qui s'opposent à la pleine participation des femmes à l'économie et à leur accès aux ressources financières et productives, notamment l'accès à la terre, aux ressources, à la connaissance et à la technologie, ainsi qu'à la réalisation de leur droit à la propriété et à l'héritage. Au vu des taux élevés du chômage des jeunes, les participants ont pris acte de l'importance que revêtait l'association des jeunes femmes à toutes les initiatives de création d'emplois. Ils ont relevé que, s'agissant de l'autonomisation des femmes dans le cadre de l'après-2015, l'obtention de résultats concrets exigeait la définition d'objectifs également concrets.

15. Les participants ont préconisé que le travail décent soit considéré comme un élément fondamental de l'autonomisation économique des femmes dans le programme de l'après-2015, tout comme l'instauration d'un salaire minimum dans le secteur informel, y compris le travail domestique. Un certain nombre de participants ont préconisé que, dans le nouveau cadre et dans les comptes nationaux, l'on assure une meilleure reconnaissance et une plus grande visibilité du travail non rémunéré des femmes, de manière à prendre en compte le temps qu'elles consacrent aux soins prodigués aux enfants, aux malades et aux personnes âgées, et à prendre acte de cette contribution à l'économie et à la société d'une manière générale. Au

nombre des bonnes pratiques dans ce domaine, on peut citer les enquêtes sur les budgets-temps et l'intégration, dans les comptes satellites, de la prestation non rémunérée de soins par les femmes. Les participants ont également relevé la nécessité de réviser les rôles attribués aux femmes et aux hommes et la représentation de la masculinité, de manière à promouvoir le rôle des hommes en tant que pourvoyeurs de soins. Les politiques liées à l'éducation et à l'emploi devraient faire échec aux pratiques discriminatoires et aux stéréotypes, de manière à promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et, ainsi, à offrir des chances égales et à faciliter une redistribution des responsabilités en matière de soins à la personne. Il a été établi, par ailleurs, que le développement des infrastructures dans les domaines des transports, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement permettait de réduire le temps que consacrent les femmes au travail non rémunéré.

16. La pauvreté et les inégalités, qui s'amplifient dans les pays touchés par un conflit armé ou dans les États fragiles, exacerbent les violations des droits des femmes et font obstacle à la réalisation de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Certains participants ont souligné que le cadre de développement pour l'après-2015 devait prendre en compte les enjeux de la paix et de la sécurité, ainsi que la planification en prévision des catastrophes et l'atténuation des risques qui y sont associés. Il devait également promouvoir des mesures destinées à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y adapter.

17. Le cadre de développement pour l'après-2015 exige des investissements accrus dans le domaine de l'égalité des sexes. Les participants ont proposé que ce cadre comporte un calendrier de financement et d'investissements qui permette aux États de jouer un rôle central en matière de financement et de responsabilisation. Ils ont également suggéré que les États mobilisent des ressources par le biais de réformes budgétaires, de la mobilisation des ressources nationales et de l'aide publique au développement. Les partenariats mondiaux devraient être fondés sur la responsabilisation et la confiance mutuelles.

18. De nombreux participants ont formulé des observations sur la disponibilité des données ayant servi à la sélection des cibles et des indicateurs concernant les objectifs du Millénaire pour le développement. Le cadre de l'après-2015 devrait comporter des cibles et des indicateurs précis et clairs, qui permettent de mesurer les résultats concernant les femmes et les filles, tout en restant suffisamment souple pour autoriser la sélection d'indicateurs nationaux. La fixation des objectifs, qui ne devrait pas être entravée par l'absence de données, devrait plutôt favoriser la collecte de données de référence. Les participants ont souligné le fait que, pour intégrer pleinement le souci de l'égalité des sexes dans le nouveau cadre, les pays devaient recueillir des données quantitatives et qualitatives ventilées par sexe, âge, niveau de revenu, ethnicité/race et autres facteurs, concernant une large gamme de questions, telles que la violence à l'égard des femmes, l'accès aux biens et le contrôle de ces biens, la participation politique aux niveaux national et local et l'affectation des ressources à la promotion de l'égalité des sexes.